



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

7300 – BOUSSU

EXTRAIT DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE

Art.L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L1122-17 alinéa 1 et 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu dans la salle du Conseil Communal, Rue Rogier à BOUSSU, le **lundi 14 octobre 2024 à 18heures30**.

Fait à l'Hôtel de Ville, le 04 octobre 2024.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général f.f.,

Les Bourgmestre et Échevins,

ADMINISTRATION GENERALE - INFORMATIQUE

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance antérieure.**
- 2. Démission d'un conseiller communal**
- 3. Installation d'un conseiller communal du groupe ECHO en remplacement de Monsieur CONSIGLIO Joseph, démissionnaire**
- 4. Désignation d'un conseiller du CPAS suite à la démission de Monsieur CHRISTIAN Cédric.**

5. CPAS - Tutelle d'approbation - Modification du statut administratif et pécuniaire du personnel suite à l'implémentation des barèmes Ific.
6. Règlement général de police : abrogation d'un article.
7. Communication de la tutelle et autres informations

RATIFICATION

8. Ratifications de factures

PERSONNEL - GRH

9. Assurance hospitalisation collective du Service fédéral des Pensions - Service social collectif - Marché public - Contrat cadre période 2026-2031

SERVICE DES FINANCES - TAXES - GESTION BUDGET & MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

10. Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2024 des services ordinaire et extraordinaire
11. C.P.A.S. - Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2024 des services ordinaire et extraordinaire
12. Asbl Multisports - Octroi d'un subside extraordinaire de 10.000,00€ suite à l'incendie survenu au hall des sports de Boussu le 20/09/24
13. Fabrique d'église Saint-Géry - Réformation du Budget 2025 - Arrêt de l'allocation communale ordinaire - Octroi d'un subside extraordinaire d'un montant de 2.407,90€

URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - LOGEMENT

14. Révision du Plan de Secteur de Mons-Borinage au niveau du quartier de la gare de Boussu - organisation d'une réunion d'information préalable à destination des intervenants et de la population.

TRAVAUX - VOIRIE - MOBILITE - MARCHES DE TRAVAUX(PARTIE TECHNIQUE)

15. Eclairage Public - ORES - 2024
16. Arrêté Ministériel portant délimitation de l'agglomération de Mons-Borinage - Le Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux

HUIS CLOS